

D.2026.02.09.2.1

Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale de la grande agglomération toulousaine

Séance du 9 février 2026

2 – GESTION DE L'ADMINISTRATION

2.1 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à seize heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du trois février deux mille vingt-six, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du deux février deux mille vingt-six.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
MARTY Souhayla	
LE MURETAIN AGGLO	
DESCHAMPS Gilbert	SUTRA Jean-François
SICOVAL	
BAUDEAU Fabrice	
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN	
ALEGRE Raymond	
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ANDRE Gérard, représenté par M. DESCHAMPS
 FERRER Isabelle, représentée par Mme MARTY
 TRAVAIL-MICHELET Karine, représentée par M. SUTRA
 URSULE Béatrice, représentée par M. ALEGRE

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain
ANDRE Christian
ARSAC Olivier
BARRAQUÉ-ONNO Véronique
BERGIA Jean-Marc
BEUILLÉ Michel
BEZERRA Gil
BOLZAN Jean-Jacques
CARLES Joseph
CARLIER David-Olivier
CASTERA Didier
CAUBET Bruno
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DENOUVION Victor
DOITTAU Véronique
DUHAMEL Thierry
ESPIC Bruno

ESQUERRE Diane
FAURE Dominique
FERNANDEZ Marc
FOUCHIER Dominique
GASC Jean-Pierre
GRIMAUD Robert
GUYOT Philippe
KARMANN Thomas
LAGARDE Dominique
LAIGNEAU Annette
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MEDINA Robert
MOGICATO Bruno
MOUDENC Jean-Luc
NOUVEL Honoré
PERE Marc
PLANTADE Philippe
PORTARRIEU Jean-François
RODRIGUES Patrice
ROUGÉ Michel

ROURE Marie-Hélène
RUSSO Ida
SANGAY Dominique
SEBI Jacques
SEGERIC Jacques
SERP Bertrand
SÉVERAC Philippe
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
TERRAIL-NOVES Vincent
TOPPAN Alain
TOUNTEVICH Christophe
TOUZET Sophie
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
CARDEILHAC-PUGENS Etienne
CARRAL Alain
ESPIC Xavier

LAY Sophie
MILHAU Claude
NORMAND Xavier
ROUSSEL Jean-François

TAUZIN Christian
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués	En exercice : 66	Présents : 5	Votants : 9
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 9

Le SMEAT a adopté en 2023 la nomenclature M 57 pour élaborer son budget 2024. Il s'est également porté volontaire pour mettre en place par anticipation le nouveau dispositif budgétaire de compte financier unique (CFU).

Le CFU devient à compter de l'exercice 2026 la nouvelle présentation des comptes locaux. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU 2025 du SMEAT est annexé à la présente délibération. Il présente le budget principal, le SMEAT ne disposant pas d'autres budgets annexes. Le budget principal est présenté pour l'ensemble de ses mouvements, par recettes et dépenses dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le CFU se structure par grands chapitres :

- I : Des informations générales et synthétiques, permettant d'avoir une vue d'ensemble sur le budget.
- II : L'exécution budgétaire avec des vues globales et détaillées des recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement.
- III : Des états financiers présentant le compte de résultats et la balance des comptes.
- IV : Des états annexés présentant les flux par nature de chapitre, le budget consolidé, les durées d'amortissements pour les états patrimoniaux, les flux entre budget principal et budgets annexes (le SMEAT n'est pas concerné), les calculs des ratios d'endettement, les bénéficiaires et montants attribués à des tiers en nature en ou subvention, l'état du personnel, l'équilibre budgétaire en recettes et dépenses, l'impact du budget pour la transition écologique.

Le CFU fait apparaître des ratios d'ordre général sur le coût de la collectivité. Pour une population DGF 2025 de 1 129 336 habitants, le coût du SMEAT est le suivant :

- En dépenses réelles de fonctionnement : 0,60 euros/habitant.
- En recettes réelles de fonctionnement : 0,64 euros/habitants.
- Le SMEAT ne génère pas, compte tenu de sa compétence, de dépense d'équipement.
- Le SMEAT n'étant pas endetté, il ne génère également pas d'encours de dette.

Il fait également apparaître des ratios de structure et d'analyse financière :

- Le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement est de 35,52 %, les charges de personnel étant le deuxième poste de dépenses du SMEAT, après les postes « autres charges de gestion courante ».
- Le ratio dépenses réelles de fonctionnement / recettes réelles de fonctionnement est de 93,47 %, l'explication de ce ratio étant précisé ci-dessous par la différence entre les titres et les recettes et l'utilisation des reports d'excédents.
- Un taux d'épargne brute de 6,53 %.
- Un ratio d'endettement de 0%.

La vue d'ensemble du CFU met en avant les éléments budgétaires suivants :

- Pour les recettes (hors report excédent) :
 - En prévision budgétaire totale :
 - Un montant total cumulé de 662 485 euros.
 - Un montant de 10 485 euros pour la section d'investissement.
 - Un montant de 652 000 euros pour la section de fonctionnement.
 - En recettes réalisées (opérations réelles et opérations d'ordre) :
 - Un montant total cumulé de 737 987,96 euros.
 - Un montant de 10 484,63 euros pour la section d'investissement.
 - Un montant de 727 503,33 euros pour la section de fonctionnement.
 - En restes à réaliser : 0 euros.
- Pour les dépenses :
 - En autorisation budgétaire totale :
 - Un montant total cumulé de 749 442,11 euros.
 - Un montant de 48 503,83 euros pour la section d'investissement.
 - Un montant de 700 938,28 euros pour la section de fonctionnement.
 - En dépenses réalisées (opérations réelles et opérations d'ordre) :
 - Un montant total cumulé de 691 104,96 euros.
 - Un montant de 1 469,31 euros pour la section d'investissement.
 - Un montant de 689 635,65 euros pour la section de fonctionnement.
 - En restes à réaliser : 0 euros.
- Une différence entre les titres et les mandats :
 - En total cumulé de 46 883 euros.
 - De 9 015,15 euros pour la section investissement (moins de dépenses réalisées par rapport aux recettes réalisées).
 - De 37 867,68 euros pour la section de fonctionnement (moins de dépenses réalisées par rapport aux recettes réalisées).
- L'utilisation des reports d'excédents :
 - Montant total de l'excédent 2024 reporté : 86 957,11 euros.
 - Montant de l'excédent 2024 reporté en section d'investissement : 38 018,83 euros.
 - Montant de l'excédent 2024 reporté en section de fonctionnement : 48 938,28 euros.
 - Un excédent total de l'exercice budgétaire 2025 de 131 840,11 euros.
 - Un excédent de la section d'investissement de 45 034,15 euros.
 - Un excédent de la section de fonctionnement de 86 805,96 euros.

Le CFU présente la liste des organismes auxquels le SMEAT adhère :

- La Fédération nationale des SCoT, pour un montant de 4 400 euros.
- L'AUAT, pour un montant de 415 000 euros (programme partenarial 2024/2026).

Le CFU présente en chapitre II l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 en vue d'ensemble et détaillée. Les éléments à retenir sont les suivants :

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement :

- Atténuation de charges : 2 406 euros.
- Dotations et participations : 725 000 euros dont :
 - Cotisation des EPCI membres : 650 000 euros.
 - DGD documents d'urbanisme : 75 000 euros.
- Autres produits : 97,33 euros.

Total des recettes de fonctionnement réalisées à l'exercice 2025 : 727 503,33 euros.

- Excédent de fonctionnement N-1 reporté : 48 938,28 euros.

Total des recettes de fonctionnement prévues à l'exercice 2025 : 700 938,28 euros (donc hors DGD documents d'urbanisme et atténuation de charges non prévues).

Total des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2025, cumulant atténuation de charges, dotations et participations, autres produites et excédent de fonctionnement : 776 441,61 euros.

Dépenses de fonctionnement :

- Charges de gestion générale : 94 713,99 euros.
 - 2 063,73 euros pour l'énergie et fournitures administratives.
 - 57 056,53 euros de services extérieurs dont pour les postes les plus conséquents :
 - 23 352 euros de locations immobilières et mobilières.
 - 15 332,80 euros de charges locatives.
 - 16 324,39 euros de prestations (informatique, copieur, commission prospective économique, logiciels métiers).
 - 35 593,73 euros d'autres services extérieurs dont pour les postes les plus conséquents :
 - 9 454,25 euros de frais d'affranchissements et de télécommunication.
 - 4 880 euros de frais d'actes.
 - 4 400 euros pour l'adhésion à la Fédération nationale des SCoT.
 - 2 813,75 euros de frais de nettoyage des locaux.
- Charges de personnel : 241 563,59 euros (incluant la rémunération des 3 agents, l'indemnisation d'un stagiaire, les charges sociales, les impôts et autres versements assimilés).
- Autres charges de gestion courante : 343 709,36 euros (dont 343 500 euros pour le programme partenarial de travail SMEAT/AUAT).
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 9 648,71 euros.

Total des dépenses de fonctionnement : 689 635,65 euros (pour un budget 2025 voté à 700 938,28 euros en prévisionnel).

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement :

- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 9 648,71 euros.
- Dépôts et cautions restitués : 0 euros.
- Dotation Fonds divers Réserves : 835,92 euros.

Total des recettes d'investissements réalisées à l'exercice 2025 : 10 484,63 euros.

- Excédent d'investissement N-1 reporté : 38 018,83 euros.

Total des recettes d'investissements prévues à l'exercice 2025 : 48 503,83 euros.

Dépenses d'investissement :

- Immobilisations incorporelles : 909,46 euros (logiciels).
- Immobilisations corporelles : 559,85 euros (matériels informatiques).
- Dépôts et cautions versés : 0 euros.

Total des dépenses d'investissements réalisées à l'exercice 2025 : 1 469,31 euros

- Reste à réaliser au 31 décembre 2025 : 2 000 euros (en immobilisations incorporelles : registre numérique de l'enquête publique du SCoT).

Total des dépenses d'investissement : 3 469,31 euros.

Total des dépenses d'investissements prévues à l'exercice 2025 : 48 503,83 euros.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte financier unique 2025 et d'autoriser La Présidente du SMEAT à signer toutes pièces afférentes au CFU.

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte financier unique 2025 tel que joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE la Présidente du SMEAT à signer toutes pièces afférentes au CFU.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise à :

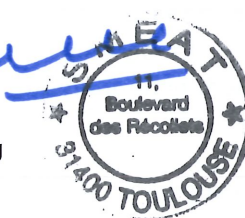
- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour

Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Présidente

Annette LAIGNEAU